

Le 20 janvier 2021

« Résidences de tourisme à la montagne : le Groupe Consultim demande aux Pouvoirs Publics de venir en aide aux exploitants et aux bailleurs »

Le Groupe Consultim alerte les Pouvoirs Publics sur les conséquences de la non-réouverture des remontées mécaniques dans les stations de ski. Il faut agir de toute urgence en faveur des exploitants de résidences touristiques et des bailleurs, sous peine de voir un pan stratégique de l'économie s'effondrer.

Les fuites d'informations annonçant la non-réouverture des remontées mécaniques dans les stations de ski pour les vacances d'hiver (6 février - 8 mars), qui devrait être officialisée par le gouvernement dans les prochaines heures, ont plongé plus encore les acteurs de la montagne dans la détresse. A l'horizon : une catastrophe sans précédent, sous l'effet d'une fréquentation en baisse (- 70 %) et d'une activité économique en chute libre (-80 %), selon le Collectif des entreprises de la montagne* dernièrement créé ; un désastre aux allures de « château de cartes » est attendu pour les exploitants de résidences touristiques et pour les bailleurs, victimes collatérales de ces restrictions sanitaires.

Faute de trésorerie - les loyers correspondent globalement à 50 % de leurs dépenses -, les structures d'exploitation n'ont d'autres solutions que d'annuler le versement des loyers aux bailleurs, pourtant dans l'attente d'un complément de revenu défini dans le bail commercial. Un cercle vicieux. L'impact de cette suspension sur les situations personnelles et patrimoniales des bailleurs ne laisse pas insensibles les exploitants. Au contraire. Pour autant, ces derniers sont dos au mur, submergés par les charges notamment, alors qu'ils avaient retrouvé de l'espoir au sortir d'un été rassurant, preuve de leur résilience. Seulement, la perspective d'une saison hivernale blanche, au cours de laquelle ils ne pourraient réaliser que 10 à 20 % de leur chiffre d'affaires, leur fait craindre le pire.

Il faut sauver l'économie de la montagne

Les risques, à court et moyen termes ? Que les structures d'exploitation déposent le bilan, que les bailleurs quittent le navire, que de nombreux biens soient retirés du marché locatif touristique, que le parc immobilier se dégrade à vitesse grand-V, que des lits chauds deviennent des lits froids, que le combat historique de l'ensemble des acteurs de la montagne, mené depuis plusieurs dizaines d'années maintenant, soit détruit en 12 mois seulement.

Voilà pourquoi les acteurs demandent aux Pouvoirs Publics une indemnisation non plafonnée de leurs charges ou encore une adaptation des fonds de solidarité des deux derniers mois à la saisonnalité, cela permettra de prendre en compte les intérêts des bailleurs et d'éviter des faillites majeures chez les exploitants. Voilà pourquoi le Groupe Consultim alerte les pouvoirs publics sur le sujet depuis le début de cette crise sanitaire afin que des solutions soient trouvées pour assouplir et sauver cette économie locale et créatrice d'emplois, afin que des mesures soient prises pour maintenir un équilibre entre bailleurs et exploitants.

Contact Presse

« Les exploitants ne survivront pas sans aides »

« La France est un pays touristique, tant par sa géographie que son économie », explique Benjamin Nicaise, président du Groupe Consultim. « Les salariés ne sont pas délocalisables. C'est, à terme, le tourisme dans les petits villages de montagne et dans les vallées qui est amené à disparaître. Et si les restaurateurs s'en sortent, ce que nous espérons tous, ils risquent de perdre une partie de leur clientèle en 2021, car les acteurs et les structures d'accueils, faute d'exploitants, ne survivront pas sans aides ».

Les Pouvoirs Publics doivent donc agir. Et vite. Comme il a pu le faire pour sauver l'automobile ou l'aéronautique auparavant. Sous peine de voir un pan d'activité de la France disparaître.

* Il réunit Domaines skiables de France (DSF), l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih), le Groupement national des chaînes hôtelières (GNC), le Syndicat national des résidences de tourisme (SNRT) et Appart'hôtels, l'Union national des associations de tourisme de plein air, l'Union sport et cycles, Belambra Clubs, le Club Med, MMV, Pierre & Vacances et VVF.

À propos de Consultim

Le Groupe CONSULTIM s'impose depuis près de 25 ans comme la référence de l'immobilier d'investissement.

Depuis sa création en 1995, le Groupe CONSULTIM a commercialisé, par l'intermédiaire de son réseau de professionnels du patrimoine, plus de 60 000 logements pour un volume supérieur à 9 milliards d'euros.

Basé à Nantes, le Groupe compte aujourd'hui plus de 200 collaborateurs.

www.consultim.com